

①② **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

②① Numéro de dépôt: 86400968.3

⑤① Int. Cl.4: **A 61 G 5/00**

②② Date de dépôt: 05.05.86

③① Priorité: 06.05.85 FR 8506842

⑦① Demandeur: **COMPOSITES AQUITAINE, BP 97 Salaunes, 33166 Saint Medard en Jalles Cedex (FR)**  
 Demandeur: **Etablissements POIRIER Société anonyme, Usine des Roches Fondettes, F-37230 Luynes (FR)**

④③ Date de publication de la demande: 12.11.86  
 Bulletin 86/46

⑦② Inventeur: **Chabrol, Jean-Jacques Emile L., Les Prés de Lauzun 55 Chemin de Lafon, F-33160 Saint-Medard-en-Jalles (FR)**  
 Inventeur: **Lambert, Jean-Pierre François M., 7 rue du Bois Livière, F-37540 Saint-Cyr S/Loire (FR)**

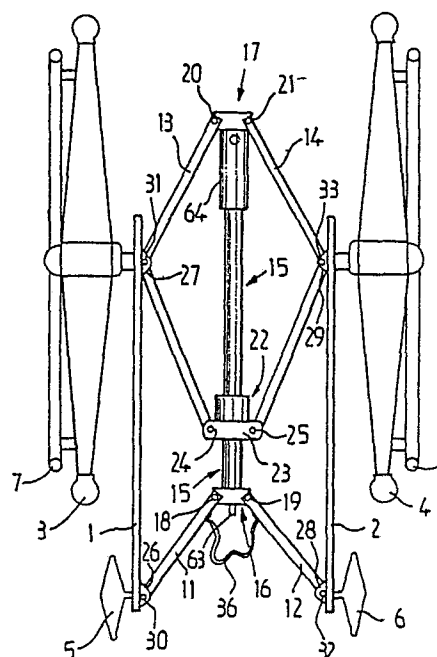
⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Lepeudry-Gautherat, Thérèse et al, Armengaud Jeune Cabinet Lepeudry 23 boulevard de Strasbourg, F-75010 Paris (FR)**

⑤④ **Fauteuil pliable comportant des moyens de déverrouillage rapide.**

⑤⑦ L'invention concerne un fauteuil pliable comprenant des moyens de maintien du fauteuil en position dépliée, qui sont pliables, des moyens de verrouillage en position dépliée de ces moyens de maintien, qui comprennent un barreau (15), un coulisseau (22) monté à coulissement sur ledit barreau (15) et attelé auxdits moyens de maintien de façon à empêcher le repliement de ces moyens de maintien lorsqu'il occupe une position extrême le long du barreau (15) et à autoriser ce repliement lorsqu'il quitte cette position extrême et coulisse le long du barreau (15), des moyens de blocage (46) dudit coulisseau (22) dans ladite position extrême, et des moyens de déblocage correspondants.

Lesdits moyens de déblocage comprennent une tige (55) montée mobile sur le fauteuil de façon à pouvoir être amenée dans une position de coopération avec lesdits moyens de blocage (46) pour débloquer ledit coulisseau (22).



**EP 0 201 423 A1**

La présente invention est relative à un fauteuil pliable, notamment un fauteuil pour handicapés, qui comprend des moyens de déverrouillage rapide.

Elle concerne plus précisément un fauteuil  
5 pliable comprenant des moyens de maintien du fauteuil en position dépliée, qui sont pliables, des moyens de verrouillage en position dépliée de ces moyens de maintien, qui comprennent un barreau, un coulisseau monté à coulissement sur ledit barreau et attelé auxdits moyens de maintien de  
10 façon à empêcher le repliement de ces moyens de maintien lorsqu'il occupe une position extrême le long du barreau, et à autoriser ce repliement lorsqu'il quitte cette position extrême et coulisse le long du barreau, des moyens de blocage dudit coulisseau dans ladite position extrême, et  
15 des moyens de déblocage correspondants.

Un tel fauteuil est par exemple connu par le document US-A-2 896 693. Les moyens de blocage du coulisseau F peuvent comprendre un bouton-poussoir qui pénètre dans des ouvertures pratiquées dans le barreau C. Quant aux moyens  
20 de déblocage du coulisseau, ils ne sont pas précisés.

A priori, il y a lieu, pour débloquer le coulisseau en vue de replier le fauteuil, de manoeuvrer ledit bouton-poussoir. Or l'accès de ce bouton-poussoir qui est situé sous le siège du fauteuil, est malaisé pour  
25 l'utilisateur, notamment lorsqu'il s'agit d'un handicapé.

Le but de l'invention est de proposer un fauteuil pliable du type décrit ci-dessus, qui puisse être très facilement déverrouillé en vue de son repliement.

Selon l'invention, lesdits moyens de déblocage  
30 comprennent une tige montée mobile sur le fauteuil de façon à pouvoir être amenée dans une position de coopération avec lesdits moyens de blocage pour débloquer ledit coulisseau.

Avantageusement, ledit barreau est creux, ladite tige étant disposée à l'intérieur du barreau de  
35 façon à pouvoir coulisser longitudinalement.

De préférence, lesdits moyens de blocage du coulisseau comprennent un ergot effaçable porté par le coulisseau et pouvant faire saillie à l'intérieur du barreau au travers d'une ouverture disposée au droit de ladite position extrême du coulisseau, la tige présentant une extrémité agencée pour repousser ledit ergot hors du barreau lorsqu'elle est déplacée le long du barreau.

Avantageusement, ladite tige est rappelée élastiquement dans une direction opposée auxdits moyens de blocage du coulisseau et se prolonge, à son extrémité opposée auxdits moyens de blocage, à l'extérieur du barreau par un poussoir.

Selon un mode de réalisation préféré du fauteuil, celui-ci comprend deux flancs, lesdits moyens de maintien du fauteuil en position dépliée comprennent deux éléments de liaison distants l'un de l'autre par lesquels lesdits flancs sont reliés entre eux, chaque élément de liaison comprenant deux portions articulées l'une par rapport à l'autre à une première extrémité commune, chaque portion étant par ailleurs reliée de façon articulée sur l'un desdits flancs par son autre extrémité, ledit barreau s'étendant entre lesdits éléments de liaison et étant relié de façon articulée auxdites extrémités communes des portions susdites, ledit coulisseau étant attelé à l'un desdits éléments de liaison au moyen de deux éléments d'attelage qui sont articulés chacun par une extrémité sur ledit coulisseau et par une autre extrémité à l'un des points d'articulation dudit élément de liaison sur les flancs du fauteuil.

De préférence, ledit barreau s'étend longitudinalement par rapport au fauteuil, l'extrémité de ladite tige opposée auxdits moyens de blocage étant tournée vers l'avant du fauteuil.

D'autres détails et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif.

en regard des dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'un fauteuil pliable selon l'invention, en position dépliée ;

5 - la figure 2 est une vue de dessus du fauteuil de la figure 1, en position partiellement repliée, et ;

- la figure 3 est une vue partielle en coupe longitudinale agrandie, selon la ligne III-III de la figure 1.

10 Le fauteuil représenté sur les figures comprend deux flancs 1, 2, parallèles, sur chacun desquels sont rapportées une roue arrière de grand diamètre 3, 4 et une roue avant de petit diamètre 5, 6. Une "main courante" 7, 8 est rapportée sur chacune des deux roues arrière 3, 4.  
15 Dans ce qui suit, la direction verticale sera définie comme étant celle perpendiculaire au plan d'appui des roues du fauteuil sur le sol.

Chaque flanc 1, 2 porte, à l'avant et à l'arrière et du côté intérieur du fauteuil situé entre les deux  
20 flancs, une chape 26, 27 et 28, 29 recevant un axe vertical 30, 31 et 32, 33.

Le fauteuil est pliable et présente des moyens de maintien en position dépliée qui comprennent un élément de liaison avant 9 et un élément de liaison arrière 10  
25 constitués chacun de deux portions 11, 12 et 13, 14.

Le fauteuil comprend encore un barreau 15 disposé dans le plan longitudinal médian du fauteuil, parallèlement aux flancs 1, 2. Ce barreau porte notamment à chaque extrémité une double chape 16, 17 supportant chacune  
30 deux axes verticaux 18, 19 et 20, 21. Les deux axes de chaque double chape 16, 17 sont disposés dans un plan commun perpendiculaire au barreau 15.

Sur le barreau 15 est monté à coulissement un coulisseau 22 qui porte lui-même une double chape 23  
35 comportant deux axes verticaux 24, 25. Ces axes sont disposés dans un plan commun perpendiculaire au barreau 15.

Les deux portions 11, 12 de l'élément de liaison avant 9 sont respectivement articulées, d'une part sur l'axe 30, 32 du flanc adjacent 1,2 et d'autre part sur la double chape-avant 16 du barreau 15, plus précisément sur l'axe 18,19.

Il en va de même pour les deux portions 13,14 de l'élément de liaison arrière 10 qui sont respectivement articulées sur l'axe 31,33 du flanc adjacent et d'autre part sur l'axe 20,21 de la double chape arrière 17 du barreau 15.

Le coulisseau 22 est attelé à l'élément de liaison arrière 10 au moyen de deux éléments d'attelage 34, 35 qui sont respectivement articulés, d'une part sur l'axe 24,25 de la double chape 23 du coulisseau 22 et d'autre part sur l'axe 31, 33 du flanc adjacent 1,2.

Les flancs 1,2 , les éléments de liaison 9, 10 et les éléments d'attelage 34,35 sont, dans cet exemple de réalisation, des polygones rigides qui s'étendent dans des plans verticaux.

Tel que représenté sur la figure 1, le coulisseau 22 occupe une position extrême arrière le long du barreau 15 dans laquelle il est immobilisé grâce à des moyens de blocage décrits ci-après. L'élément de liaison 10 forme alors avec les deux éléments d'attelage 34,35 un triangle indéformable maintenant les deux flancs 1,2 du fauteuil écartés l'un de l'autre. Les deux portions 11, 12 et 13,14 de chaque élément de liaison s'étendent dans le prolongement l'une de l'autre, perpendiculairement aux flancs 1,2.

Lorsque le coulisseau 22 est débloqué de la façon décrite ci-après, l'utilisateur peut rapprocher manuellement l'un de l'autre les deux flancs 1,2 du fauteuil, en poussant le barreau 15 vers l'arrière, le coulisseau 22 se déplaçant vers l'avant (figure 2) jusqu'à une position dans laquelle les deux flancs 1,2 sont juxtaposés.

Une sangle 36 est fixée par ses deux extrémités respectivement sur la portion 11 et sur la portion 12 de l'élément de liaison 9, au voisinage du barreau 15, et permet d'effectuer une traction sur le barreau, qui est dirigée vers l'avant, en vue de déplier à nouveau le fauteuil.

Les moyens de blocage du coulisseau 22 vont être précisés en regard de la figure 3. Le barreau 15 est un tube cylindrique creux qui possède, en un endroit déterminé le long du barreau - à savoir au droit de ladite position extrême arrière du coulisseau 22 - une ouverture 42 et, au voisinage de son extrémité arrière, deux ouvertures opposées 43, 44.

Le coulisseau 22 comprend une douille cylindrique 45 qui porte ladite double chape 23 non visible sur cette figure, ainsi qu'un prolongement tubulaire 40 s'étendant verticalement vers le bas et débouchant à l'intérieur du coulisseau 22 par une ouverture 41 d'un diamètre plus petit que le diamètre intérieur dudit prolongement tubulaire 40.

Un ergot cylindrique 46 est logé dans le prolongement tubulaire 40 du coulisseau 22. Il présente un épaulement 47 dans sa partie médiane et une extrémité arrondie 48 pénétrant à l'intérieur du coulisseau 22.

Un ressort hélicoïdal 49 est enfilé sur l'autre extrémité 50 de l'ergot 46. Un chapeau 51 au travers duquel passe ladite autre extrémité 50, coiffe le prolongement tubulaire 40.

Ainsi, le ressort 49 s'appuyant d'une part sur le chapeau 51 et d'autre part sur l'épaulement 47 de l'ergot 46, ledit ergot est rappelé élastiquement vers l'intérieur du coulisseau.

Le coulisseau 22 ainsi équipé est emmanché sur le barreau 15, l'ergot 46 étant, pour ce faire, repoussé vers l'extérieur du coulisseau 22. Lorsque le coulisseau 22 se trouve au droit de l'ouverture 42 du barreau 15, l'ergot 46 plonge à l'intérieur de cette ouverture : le coulisseau

est alors bloqué.

Les moyens de déblocage du coulisseau 22 vont maintenant être explicités. La double chape avant 16 du barreau 15 est creuse et prolongée transversalement par une partie tubulaire 52. Cette partie tubulaire 52 comporte un fond 53 qui présente une ouverture centrale 54. La double chape avant 16 est emmanchée par sa partie tubulaire 52 dans l'extrémité avant du barreau 15 et elle y est maintenue par exemple par collage.

Les moyens de déblocage proprement dits comprennent une tige 55 filetée sur toute sa longueur, qui porte, au voisinage de son extrémité arrière, un embout 56. Cet embout 56 est cylindrique et se termine, à son extrémité dirigée vers l'arrière du fauteuil, par une partie tronconique 57. Le diamètre extérieur de l'embout 56 est très légèrement inférieur au diamètre intérieur du barreau 15. L'embout 56 est taraudé axialement de façon qu'il puisse être vissé sur la tige 55. Il est bloqué dans une position axiale le long de la tige au moyen d'un contre-écrou 58.

Au voisinage de son extrémité avant 61, la tige 55 est munie d'un écrou 59 bloqué en position axiale par un contre-écrou 60. La tige 55 ainsi équipée est enfilée dans le barreau 15 par l'extrémité arrière de celui-ci. Elle traverse le fond 53 de la double chape avant 16, tandis que l'écrou 59 et son contre-écrou 60 butent contre ce fond.

Sur l'extrémité avant 61 de la tige 55 est enfilé un ressort hélicoïdal 62, puis un poussoir en forme de capuchon 63 est vissé sur la tige 55. Le ressort 62 prend donc appui sur le fond 53 et exerce une poussée sur le poussoir 63, c'est-à-dire sur la tige 55, cette poussée étant dirigée vers l'avant du fauteuil. La position axiale de l'embout 56 est réglée de façon que celui-ci affleure, par sa partie tronconique 57, l'ergot 46.

Des moyens de butée sont de préférence prévus

pour que, lorsque l'on déplie le fauteuil, celui-ci soit immobilisé dans sa position dépliée (figure 1), et ne risque pas de se replier en sens inverse. Dans cet exemple de réalisation, ces moyens de butée comprennent un tube  
5 64 dont la longueur est égale à la distance entre le coulisseau 22 -quand il est bloqué- et l'extrémité arrière du barreau 15. Ce tube 64 coiffe extérieurement le barreau 15 et empêche donc le coulisseau 22 de glisser davantage vers l'arrière du barreau 15, au-delà de sa position de  
10 blocage.

La double chape arrière 17 du barreau 15 comprend une portion tubulaire transversale 66 par laquelle elle est introduite dans le barreau 15.

Le-tube 64 et la double chape arrière 17 du  
15 barreau 15 sont fixés sur celui-ci au moyen d'un boulon 65 traversant transversalement le tube 64, le barreau 15 et la portion tubulaire 66 de la double chape arrière 17.

En utilisation, le fauteuil se trouvant verrouillé en position dépliée (figures 1 et 3), l'utilisateur du  
20 fauteuil peut déverrouiller celui-ci en exerçant une simple pression sur le poussoir 63, dirigée vers l'arrière. L'embout 57 (figure 3) repousse alors, par sa partie tronconique 57 puis par sa partie cylindrique, l'ergot 46 à l'intérieur du prolongement tubulaire 40 du coulisseau 22. Dans  
25 le même temps, l'utilisateur doit exercer une poussée sur les flancs 1,2 du fauteuil tendant à rapprocher ceux-ci l'un de l'autre. Cette poussée sur les flancs 1, 2 tend à déplacer le coulisseau 22 vers l'avant : l'extrémité arrondie 48 de l'ergot 46 permet à ce dernier de sortir de l'ouverture 42  
30 du barreau 15. Tel que représenté en figure 2, le fauteuil est dans une position de repliement partiel. En fin de repliement du fauteuil, le coulisseau 22 occupe une position 67 représentée en traits mixtes sur la figure 3.

Pour déplier à nouveau le fauteuil, il suffit  
35 à l'utilisateur d'écartier manuellement les deux flancs 1,2, ce qui a pour effet de faire coulisser le coulisseau 22

vers sa position arrière de blocage. Dès que le coulisseau 22 bute contre le tube 64, son ergot 46 se trouve au droit de l'ouverture 42 du barreau 15 et plonge dans le barreau pour bloquer le coulisseau 22.

5 On notera que les moyens de blocage du coulisseau sont tels qu'il n'est pas nécessaire de les réarmer après avoir procédé au déblocage : une simple poussée pour écarter les deux flancs 1,2 du fauteuil provoque un nouveau blocage.

10 Par ailleurs, il y a lieu de constater que la tige 55 (figure 3) pourrait, dans une variante de réalisation non représentée, être commandée depuis l'arrière du fauteuil, et ce, grâce à la symétrie des moyens de blocage par rapport à un plan perpendiculaire au barreau 15  
15 et passant par l'ergot 46. Il suffirait de retourner l'ensemble des moyens de déblocage de l'avant vers l'arrière, la tige s'étendant dans le barreau à partir de son extrémité arrière et le déblocage du coulisseau étant provoqué par une poussée sur le poussoir, dirigée vers l'avant.

20 Naturellement, l'invention n'est pas limitée à un fauteuil dans lequel la tige 55 de déblocage du coulisseau est située dans le barreau 15 ; elle concerne aussi toutes variantes dans lesquelles la tige 55 est montée mobile sur le fauteuil d'une manière différente, cette  
25 tige pouvant dans tous les cas être amenée dans une position de coopération avec des moyens de déblocage du coulisseau.

## REVENDEICATIONS

1.- Fauteuil pliable comprenant des moyens de maintien (9, 10) du fauteuil en position dépliée, qui sont pliables, des moyens de verrouillage en position dépliée  
5 de ces moyens de maintien, qui comprennent un barreau (15), un coulisseau (22) monté à coulissement sur ledit barreau et attelé auxdits moyens de maintien (9, 10) de façon à empêcher le repliement de ces moyens de maintien lorsqu'il occupe une position extrême le long du barreau (15), et  
10 à autoriser ce repliement lorsqu'il quitte cette position extrême et coulisse le long du barreau, des moyens de blocage (46) dudit coulisseau dans ladite position extrême, et des moyens de déblocage correspondants, caractérisé par le fait que lesdits moyens de déblocage comprennent une  
15 tige (55) montée mobile sur le fauteuil de façon à pouvoir être amenée dans une position de coopération avec lesdits moyens de blocage (46) pour débloquer ledit coulisseau (22);

2.- Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit barreau (15) est creux,  
20 ladite tige (55) étant disposée à l'intérieur du barreau de façon à pouvoir coulisser longitudinalement.

3.- Fauteuil selon la revendication 2, caractérisé en ce que lesdits moyens de blocage du coulisseau comprennent un ergot effaçable (46) porté par le coulisseau  
25 et pouvant faire saillie à l'intérieur du barreau (15) au travers d'une ouverture disposée au droit de ladite position extrême du coulisseau, la tige (55) présentant une extrémité agencée pour repousser ledit ergot hors du barreau lorsqu'elle est déplacée le long du barreau.

30 4.- Fauteuil selon la revendication 2 ou la revendication 3, caractérisé en ce que ladite tige (55) est rappelée élastiquement dans une direction opposée auxdits moyens de blocage (46) du coulisseau (22) et se prolonge, à son extrémité opposée auxdits moyens de blocage, à l'ex-  
35 térieur du barreau par un poussoir (63).

5.- Fauteuil selon l'une quelconque des reven-

dications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend deux flancs (1, 2), lesdits moyens de maintien du fauteuil en position dépliée comprennent deux éléments de liaison (9, 10) distants l'un de l'autre par lesquels lesdits flancs sont  
5 reliés entre eux, chaque élément de liaison (9, 10) comprenant deux portions (11, 12 et 13, 14) articulées l'une par rapport à l'autre à une première extrémité commune (16, 17), chaque portion étant par ailleurs reliée de façon articulée sur l'un desdits flancs (1, 2) par son autre extrémité,  
10 ledit barreau (15) s'étendant entre lesdits éléments de liaison (9, 10) et étant relié de façon articulée auxdites extrémités communes (16, 17) des portions susdites, ledit coulisseau (22) étant attelé à l'un desdits éléments de liaison (10) au moyen de deux éléments d'attelage (34, 35)  
15 qui sont articulés chacun par une extrémité sur ledit coulisseau (22) et par une autre extrémité à l'un des points d'articulation dudit élément de liaison (10) sur les flancs du fauteuil (1, 2).

6.- Fauteuil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit barreau (15) s'étend longitudinalement par rapport au fauteuil, l'extrémité (61) de ladite tige opposée auxdits moyens de blocage (46) étant tournée vers l'avant du fauteuil.

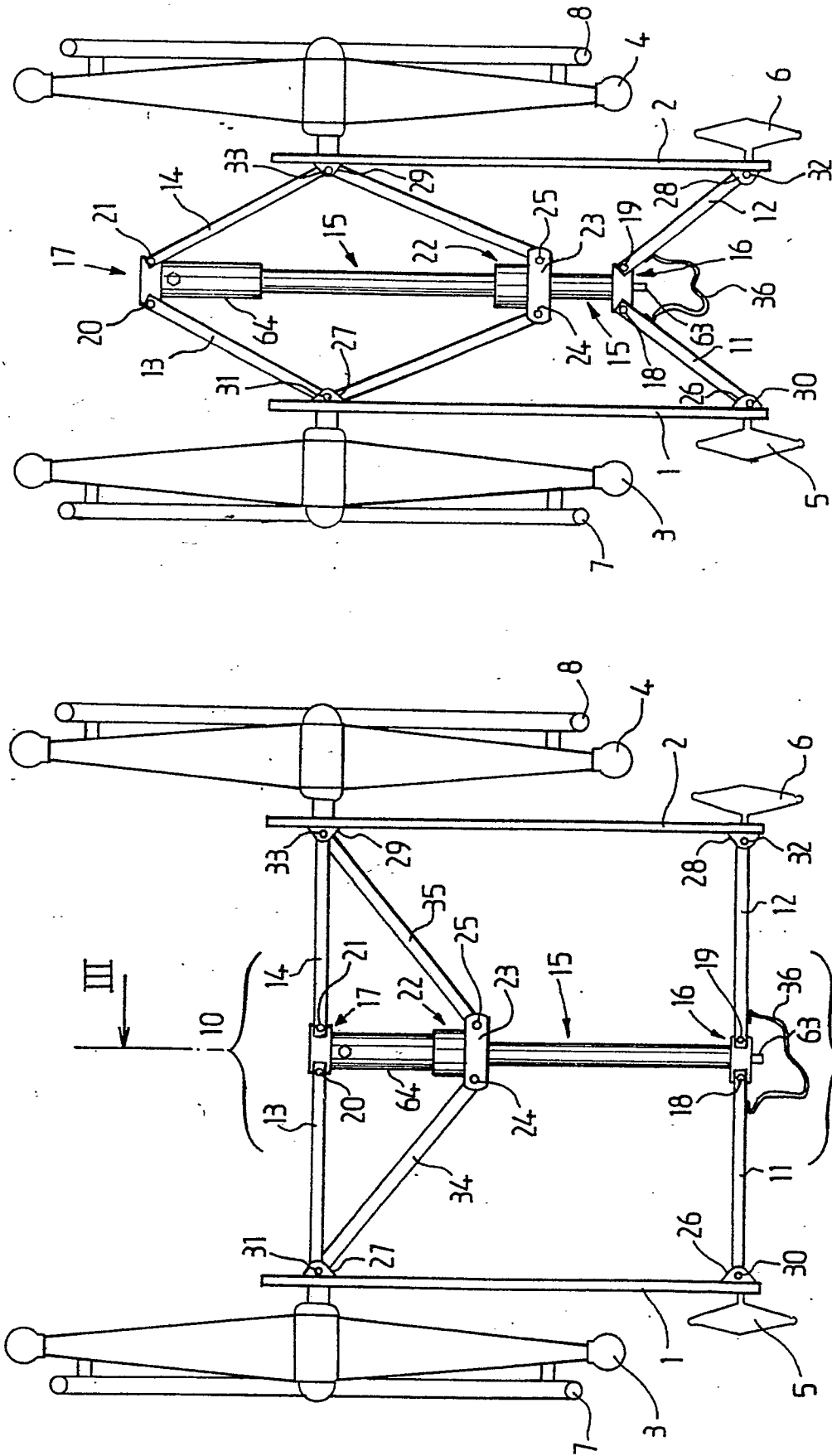


FIG. 2

FIG. 1

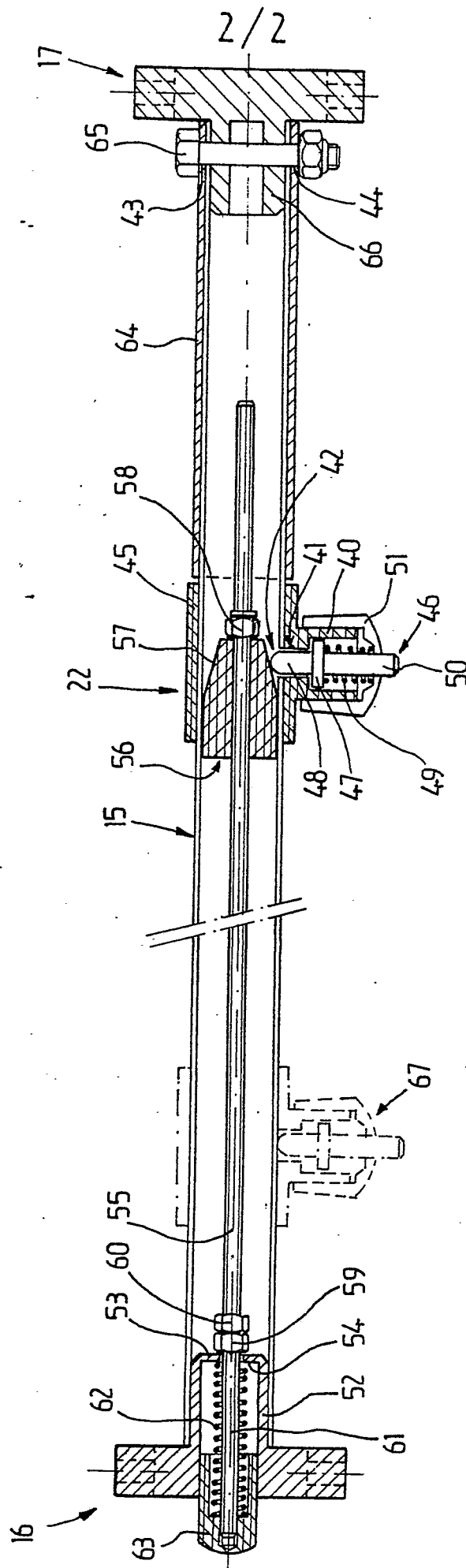


FIG. 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y,D	US-A-2 896 693 (SCHLADEBACH) * Colonne 1, lignes 69-72; colonne 2, lignes 1-40; figures 1,2 *	1	A 61 G 5/00
A	---	5	
Y	DE-C- 62 842 (LINDER) * Page 1, colonne de gauche, lignes 22-34; page 1, colonne de droite, lignes 1-26; figures 1-3 *	1	
A	---	2	
A	WO-A-8 501 205 (AQUITAINE DE MATERIAUX COMPOSITES HAUTES PERFORMANCES) * Abrégé; revendications 6-12; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	GB-A-2 125 740 (BENCRAFT LTD.) * Page 1, lignes 94-130; page 2, lignes 1-77; figures *	1	A 61 G A 47 C A 45 B
A	US-A-4 065 180 (KARAY) * Colonne 2, lignes 54-68; colonne 3, lignes 1-17; figures 3-5 *	1	
	---	-/-	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-08-1986	Examineur BAERT F.G.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			



**DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Page 2

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)		
A	US-A-2 592 405 (EVEREST) * Revendications *	1			
A	<p style="text-align: center;">---</p> US-A-4 026 568 (HALLEM) * Revendications * <p style="text-align: center;">-----</p>	1			
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)		
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-08-1986	Examineur BAERT F.G.		
<p style="text-align: center;">CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">           X : particulièrement pertinent à lui seul            Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie            A : arrière-plan technologique            O : divulgation non-écrite            P : document intercalaire         </td> <td style="width: 50%; border: none;">           T : théorie ou principe à la base de l'invention            E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date            D : cité dans la demande            L : cité pour d'autres raisons            &amp; : membre de la même famille, document correspondant         </td> </tr> </table>				X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant				

OEB Form 1503 03/82